

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4736 - Jeudi 24 Octobre 2024 - Prix : 200 Fc

UNION DES MECK

Le Directeur placé sous contrôle judiciaire



Said Bahassane Directeur de l'Union des MECK.

STRATÉGIE NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES :

Un engagement renouvelé

Organisé par la direction générale de la sécurité civile avec le soutien technique et financier du PNUD et du bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR), l'atelier national de validation de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024-2030 s'est achevé ce mardi 22 octobre à Moroni. Durant ces deux journées, l'attention a été portée sur l'intégration des priorités de résilience urbaine et aux interventions prioritaires pour réduire les vulnérabilités face aux aléas naturels.

Lors de la cérémonie de clôture, l'importance d'un document stratégique pour l'avenir du pays a été soulignée par le ministre de l'intérieur Fakridine Mahamoud: « Ce document marque la concrétisation d'une vision partagée et d'un engagement commun entre le PNUD, l'UNDRR et le Gouvernement Comorien en vue de renforcer la résilience de nos institutions et communautés face aux catastrophes naturelles ». Il a rappelé les défis auxquels les Comores, en tant

que petit État insulaire en développement, sont confrontées face aux impacts croissants du dérèglement climatique. « La recrudescence des catastrophes naturelles au cours des deux dernières décennies, aggravée par le changement climatique, met en péril nos efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette stratégie est un outil essentiel pour nous permettre de construire des infrastructures et des institutions plus résilientes, capables de faire face aux crises et de se relever rapidement », précise-t-il.

Cette stratégie s'aligne sur les grandes priorités nationales et internationales en matière de réduction des risques de catastrophes, notamment le cadre de Sendai et l'accord de Paris sur le climat. La stratégie vise à renforcer la gouvernance des risques de catastrophes, à investir dans des infrastructures résilientes et à améliorer la préparation et la réponse aux crises. Il a insisté sur le fait que, bien que la validation de la stratégie soit une étape importante, « le véritable travail commence maintenant. Nous devons mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des



Atelier sur la prévention des catastrophes naturelles.

recommandations ». Il a également exprimé sa gratitude aux partenaires techniques et financiers notamment le PNUD et UNDRR pour leur soutien et les a appelés à poursuivre leur collaboration.

De son côté, le coordonnateur résident du Système des Nations Unies James Bot a réitéré l'engagement de son institution à accompagner les Comores dans la mise en œuvre de cette stratégie. « Cet atelier marque une étape importante dans notre engagement commun

pour renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux catastrophes. Les catastrophes naturelles aux Comores ne sont pas seulement des événements ponctuels, elles aggravent la pauvreté et entravent le développement durable. C'est pourquoi une réponse coordonnée et ancrée dans la prévention est essentielle », a-t-il noté.

Durant ces deux journées riches, les participants ont examiné, discuté et apporté des contributions importantes à la stratégie. Une attention

particulière a été portée à l'intégration des priorités de résilience urbaine et aux interventions prioritaires pour réduire les vulnérabilités face aux risques naturels. La stratégie validée met l'accent sur quatre priorités clés du Cadre de Sendai : comprendre les risques de catastrophe, renforcer la gouvernance des risques, investir dans la résilience et améliorer la préparation aux catastrophes.

Mohamed Ali Nasra

Droit de réponse

Dans sa livraison N° 4734 parue le 22 octobre 2024, votre quotidien titrait en sa Une ce qui suit : « Crise entre Moroni et Antananarivo : Les lingot d'or ... à tout prix ».

Les informations contenues dans cette édition appellent de la part de ma cliente, la société VANTAGE GOLD TRADING LLC, sise à Dubaï, seule et unique propriétaire légale et légitime desdits lingots, les éléments de précisions ci-après exposés et développés.

En effet, votre article laisse entendre que l'origine de cet or serait « floue » alors que rien n'atteste que le même or serait extrait du sous-sol malgache ; qu'en conséquence, les autorités malgaches ne peuvent donc point se prévaloir d'une quelconque qualité de propriétaire de cette marchandise appartenant à autrui, une société commerciale dûment enregistrée et opérant aux Émirats Arabes Unis et détentrice d'une licence en la matière.

À ce titre, il convient alors de souligner que le propriétaire actuel de cette marchandise est connu, l'or a été saisi entre ses mains pendant qu'il avait affrété un avion privé lequel a été autorisé d'atterrir à Moroni.

Dans le cas d'espèce, il a également eu à présenter toutes les preuves et documents attestant tant de l'origine de cette marchandise que de toutes les conditions de son achat et de sa vente tout comme de toutes les caractéristiques liées à chacun des 28 lingots.

En outre, il est dès lors nécessaire d'indiquer qu'en vertu de la réglementation nationale, il ne s'agit pas d'un produit dont l'importation et l'exportation sont prohibées.

En la matière, la seule condition posée par le législateur national à tout importateur et exportateur d'or est de procéder à une déclaration douanière et un acquittement par lui des frais y afférents, le défaut de déclaration exposant tout contrevenant à des pénalités douanières.

Dans ces conditions, il y a lieu de rappeler qu'aux termes de la procédure judiciaire en question, entamée en décembre 2021 et achevée en octobre 2022, le jugement rendu à cet effet décide, en substance, d'une retenue préventive de cette marchandise contre le paiement par le propriétaire des pénalités y relatives.

Aucun appel n'a été interjeté contre ledit jugement. Cette décision est désormais définitive et s'impose à tous par conséquent. Il s'agit bien d'une décision de justice d'un État souverain laquelle demeure opposable à tous. La parenthèse historique inhérente à la « Colonie de Madagascar et Dépendances » étant jadis close.

Au-delà de la rétention prolongée et abusive de la marchandise d'autrui et en attendant sa restitution au propriétaire identifié, et ce, en exécution du jugement susdit, il n'y a donc aucune base légale qui autoriserait le Gouvernement comorien à offrir cet or aux autorités malgaches lesquelles réclameraient de l'or qui ne leur

a jamais appartenu.

Par ce motif, le propriétaire s'interroge du fondement sur lequel s'appuierait l'État comorien pour conditionner la remise de cet or à des dirigeants malgaches sur la seule base d'une demande officielle présentée par ces derniers selon votre papier ? Un acte susceptible de faire l'objet de procédures judiciaires ou de donner lieu à des poursuites contre l'État comorien et les autorités malgaches.

Par ailleurs, si le Gouvernement comorien venait donc à faire don de cet or à une partie des autorités malgaches, son propriétaire légal se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre l'État comorien et les éventuels donataires.

Au regard des faits analogues de saisie d'or survenus en Afrique du Sud, à l'île Maurice, au Mozambique, en Tanzanie et

aux Seychelles, il est constant que les autorités malgaches ont uniquement demandé l'extradition de leurs ressortissants arrêtés puisque rien n'attestait et ne prouvait que l'or retenu par ces divers pays serait d'origine malgache.

Que dès lors, pourquoi Moroni serait-elle contrainte de faire une donation de cet or aux autorités malgaches ?

En définitive, il est à rappeler, à juste titre, que des cas similaires se sont aussi produits aux Comores en 2012, une jurisprudence a été posée par les juridictions comoriennes à cet effet et consiste en la remise de l'or saisi aux propriétaires contre le paiement des droits et taxes douaniers avant sa réexportation.

Me Kamardine MOHAMED

Avocat à la Cour

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

UNION DES MECK

Le Directeur placé sous contrôle judiciaire

Depuis quelques jours, l'information selon laquelle le directeur général de l'Union des Mecks allait être convoqué par la justice circulait. Ce mercredi, il s'est rendu au tribunal de Moroni avec son adjoint et un autre agent de la direction. Ils ont été longuement interrogés au sujet de l'acquisition du complexe "Les Arcades".

Tout a commencé par l'achat de cet ancien complexe hôtelier et le lancement des travaux de rénovation, sans l'accord de l'Assemblée

Générale, pour un montant de 1,2 milliard de francs comoriens. Selon un cadre du réseau Meck, « pour que le directeur général de l'Union des Mecks puisse acheter le complexe "Les Arcades", il aurait dû obtenir l'aval de l'Assemblée Générale pour un tel investissement. Cette étape n'a pas été respectée ». En réalité, le directeur de l'Union des Mecks aurait fait une promesse d'achat pour un montant de 110 millions de francs, versé une première avance de 50%, et engagé des travaux avant l'approbation de l'Assemblée Générale.

En Assemblée Générale, tout le processus engagé par le directeur a été vivement contesté et invalidé. Malgré cela, il a poursuivi les travaux de réaménagement. « Dans ce genre d'affaires, il aurait dû faire réaliser une évaluation, mais cela n'a pas été fait. J'entends également dire qu'il n'a pas commandé de contre-expertise. C'est incompréhensible », souligne une source interne.

À la sortie du tribunal, le directeur général, son adjoint et un agent de la direction ont été placés sous contrôle judiciaire. La justice a scellé son bureau. Les

chefs d'accusations sont nombreux « blanchiment de capitaux, enrichissement illicite, atteinte aux biens publics, faux en écriture privée de commerce ou de banque, concussion, prise d'avantages injustifiés, gestion frauduleuse d'une institution financière, abus de biens sociaux, violation des lois bancaires et des règlements ». Son interpellation était attendue par de observateurs au courant du dossier. « C'est une démarche opaque. L'Union des Mecks ne sait même pas combien ce bâtiment a réellement coûté », a déclaré un autre cadre du réseau

Meck.

Pour rappel, une mission de la Banque Centrale des Comores se trouve sur place depuis le 10 octobre et y restera jusqu'au 31 octobre pour effectuer des contrôles. Des irrégularités au sein de l'Union des Mecks sont attirées les soupçons de la BCC. La question que tout le monde se pose maintenant est de savoir comment va se faire la gestion de l'Union des Mecks ? La réponse se trouve probablement à la Banque Centrale. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

MY

ÉDUCATION

La Fsec brandit l'épineuse question de la grille indiciaire

La fédération des syndicats des enseignants comoriens (Fsec) a rencontré la presse ce mercredi 23 octobre pour revenir sur le contenu du protocole d'accord signé le 4 janvier 2024, entre elle et le gouvernement dans l'objectif de désamorcer la grève des enseignants qui a secoué l'année scolaire 2023-2024. Lors de cette rencontre, la Fsec a justifié une violation du protocole quant à l'amélioration de la grille indiciaire.



La Fsec en conférence.

En pleine période de rentrée scolaire, les enseignants lancent déjà un cri d'alarme concernant le protocole d'accord signé en janvier dernier. Le

gouvernement commence à donner des signes de mauvaise volonté concernant ses engagements. « Parmi les 7 points retenus dans l'accord signé le 4 jan-

vier dernier, figure la grille indiciaire. Il a été convenu que la grille a été améliorée et que l'effet pécuniaire sera en vigueur dès octobre 2024. Or jusqu'à mainte-

nant, les travaux liés à ce changement de grille n'avancent pas. Cela est de mauvais augure. Nous nous sommes réunis pour prendre la population à témoin si jamais la grille reste inchangée », a averti Ali Soilihi, porte-parole du syndicat.

Lui et ses collègues considèrent l'absence de toute procédure de valorisation de la grille indiciaire constitue une violation de l'accord signé. « La grille actuelle est celle des années 60. Elle ne correspond plus aux nouvelles réalités du pays. A titre de rappel, la grève qui a conduit à la signature du protocole d'accord ne devait pas permettre uniquement l'exécution des avancements de salaire, mais aussi l'amélioration

de la grille ». En cas de maintien de l'ancienne grille, les enseignants seront contraints de prendre une décision difficile.

Alors qu'avant cette rentrée scolaire, le ministre de l'éducation, Bacar Mvoulana a rencontré la Fsec pour amorcer un dialogue permettant une année scolaire sans grève, afin de sauver le secteur public déjà fragilisé par un effectif réduit de 20%, tout en rassurant que le gouvernement veut améliorer les conditions de travail et de reconsidérer le métier d'enseignant avec un nouveau système de tableau de bord de nouvelles dispositions favorisant la réforme éducative.

Kamal Gamal

7 JEUNES DÉTENUS EN BIÉLORUSSIE :

Une libération imminente en vue

Me Saïd Larifou s'est rendu au début de la semaine à Grodno, en Biélorussie, pour défendre les sept étudiants comoriens toujours retenus par les autorités locales. Ces jeunes sont accusés d'avoir tenté de franchir illégalement la frontière pour entrer dans l'espace Schengen. L'avocat a entamé plusieurs démarches pour obtenir leur libération.

Ce mardi 22 octobre, Me Saïd Larifou a dressé un état des lieux de la situation de nos compatriotes détenus pour avoir tenté de rejoindre la Pologne. Des procédures sont en cours en vue de leur libération prochaine. Selon l'avocat, il a rencontré les autorités biélorusses dès son arrivée afin de comprendre les raisons du retard dans la libération des jeunes et de finaliser les démarches nécessaires à leur mise en liberté. « Je viens de rencontrer les autorités et je tiens à rassurer la communauté comorienne, ainsi que les familles

de ces jeunes, que les sept étudiants détenus ici en Biélorussie sont en sécurité. Aucune menace ne pèse sur eux, ils ne subissent ni maltraitance ni torture. Ils sont bien gardés dans un centre de rétention », a-t-il affirmé.

D'après Me Larifou, le report de leur libération est dû à des formalités administratives. « Je suis désormais en possession d'une décision nominative contenant les noms des jeunes. Les autorités m'ont remis les documents nécessaires aujourd'hui. Cela va me permettre d'accomplir les formalités administratives et de régler l'amende qui leur a été imposée », a-t-il précisé, en se disant confiant quant à leur libération imminente.

Ces démarches auraient dû être finalisées lors de sa dernière visite, mais les autorités avaient omis de lui remettre les documents nécessaires. « Mon déplacement était important, car certaines rumeurs circulaient selon lesquelles ces jeunes n'étaient plus détenus en

Biélorussie. D'autres affirmaient qu'il ne restait que deux jeunes, les cinq autres étant supposément décédés, ce qui est totalement faux », a-t-il assuré. Pour rappel, ces sept jeu-

nes ont été arrêtés en juillet dernier, et leur libération était initialement prévue pour fin septembre ou début octobre.

Mohamed Ali Nasra



Me Saïd Larifou à Grodno.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PÊCHE :

Tension entre les pêcheurs de Chindini et de Mohéli :

Depuis quelques jours, un différend oppose les pêcheurs de Chindini et ceux de Mohéli concernant la régulation de la pêche. Les pêcheurs de Chindini avaient demandé à leurs collègues de Mohéli de respecter certaines règles lorsqu'ils viennent pêcher dans leurs zones, ce que ces derniers n'auraient pas fait.



Les pêcheurs de Chindini et Mohéli en conflit.

Tout a commencé par une question de normalisation des méthodes de pêche dans la zone de Chindini. Les pêcheurs de ce village du sud de Ngazidja ont établi des règles à suivre pour toute activité de pêche dans leur secteur, consignes qu'ils ont également partagées avec les pêcheurs de Mohéli. Cependant, un jour, la tension est montée entre les pêcheurs de Mohéli et de Chindini. Selon les pêcheurs de Chindini, ceux de Mohéli n'ont pas respecté les

accords et leur ont confisqué et détruit leurs équipements de pêche. Une situation qui a provoqué la colère des pêcheurs mohéliens, qui ont exprimé leur mécontentement.

« Nous sommes ici pour témoigner de ce qui s'est passé au large de Chindini. Des pêcheurs de

Mabohoni sont partis pêcher à Mohéli et ont vu leurs équipements de pêche détruits par les pêcheurs de Chindini, sous prétexte qu'ils ne respectaient pas les conditions de pêche. Nous avons pourtant suivi toutes les directives données par les pêcheurs de Chindini. Mais aller

jusqu'à détruire nos matériels de pêche, c'est aller trop loin », explique Tohir Ibrahim, un pêcheur de Mabohoni. Suite à cet incident, les pêcheurs sont allés rapporter l'affaire à leur président de la pêche.

Quelques jours plus tard, des pêcheurs de Mohéli ont surpris des pêcheurs de Chindini en train de pêcher à Domoni Mohéli. En représailles, ils ont saisi leurs matériels de pêche, mais sans les détruire. « Nous, les Mohéliens, ne voulons pas la guerre, nous voulons la paix », ont-ils déclaré. Toutefois, depuis ces deux incidents en pleine mer, les deux camps se préparent à toute éventualité. « Nous sommes tous des Comoriens et nous pêchons dans la même mer. Nous appelons à la paix et à l'ouverture de négociations », a ajouté ce pêcheur mohélien.

Du côté de Chindini, Ramadani,

un des pêcheurs interpellés en pleine mer à Domoni Mohéli, a témoigné : « Nous étions en train de pêcher à Domoni Mohéli lorsque des pêcheurs mohéliens nous ont approchés et ont confisqué nos matériels de pêche. Moi-même, j'ai été légèrement blessé », a-t-il raconté sur Fcbk FM.

Bien que la prudence règne dans les deux camps, les forces de l'ordre ont été déployées dans les deux zones pour apaiser la tension. « Dès que nous avons eu connaissance de la situation, nous avons déployé la police à Chindini ainsi qu'à Mohéli. Notre objectif est d'empêcher l'escalade du conflit et de trouver un terrain d'entente entre les deux camps », a déclaré Nassuf Kayssane, le directeur général de la Police nationale.

MY

SOUS RÉSEAU CLAC MOHÉLI :

« DABA », un spectacle inédit

Dans le cadre des activités finales du projet « À vos Clac, Prêt, Partez », porté par l'ambassade de France en Union des Comores à travers le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) et le ministère de la culture et des arts, un grand spectacle intitulé « DABA, un enfant qui n'aimait pas aller à l'école » a été présenté. Écrit par Salim Hatub et interprété par le talentueux comédien Soumette Ahmed, cet événement a été suivi d'un atelier de marionnettes, captivant l'attention des jeunes participants. Les retours ont été très positifs, témoignant l'enthousiasme pour des activités culturelles aussi enrichissantes.

Depuis le vendredi 18 octobre, Soumette Ahmed le comédien du théâtre stratagème

est en tournée à Mohéli dans le sous réseau CLAC (Centre de lecture et d'animation culturelle). « C'était des moments de joie, de partage et d'activités ludiques » disaient les participants. Les salles d'animation étaient pleines à craquer, ce qui témoigne l'attraction des jeunes à ce genre d'animations. 292 personnes ont pris part à Nioumachoi, 130 à Djoiezi et 120 à Salamani, une mobilisation assez importante qui prouve, selon les organisateurs, que ces enfants manquent de distraction.

« L'acquisition de nouveaux kits pour mieux s'occuper d'eux avec des formations à l'appui, les CLAC restent vivaces et l'implication de la communauté tant demandée sera effective », pense Ismaël Nassoro l'animateur du clac de Nioumachoi. « Je suis satisfait car le public était enthousiasmé, l'atelier était béné-

fique, il a appris aux spectateurs sur l'éducation des enfants et ils ont eu un savoir-faire, mais la seule contrainte, c'est l'espace trop exigué » dit-il.

Soumette Ahmed, comédien de théâtre stratagème, artiste du CCAC MAVUN, se dit « ravi de faire ce spectacle et partager mes compétences avec les CLAC puisque je contribue à l'éducation des enfants et je passe le message haut et fort pour qu'ils lisent beaucoup, car la lecture fait grandir », dit-il, avant de poursuivre : « Ce n'est pas une passion mais ce n'est qu'après mes études à l'Université des Comores que j'ai eu cette idée et j'invite les parents à encourager leurs enfants à participer aux types activités ludiques qui mélangent jeux, savoir-faire et culture à la fois ». « On a choisi ce livre "DABA" pour rendre



Sous réseau CLAC Mohéli.

un hommage à Salim Hatubou, l'auteur du livre pionnier de la littérature comorienne », précise-il.

La clôture de l'atelier et du spectacle a eu lieu le dimanche 20 octobre dernier. Le coordonnateur du sous réseau Mohéli se félicite. Car étant absent sur l'île et que la tournée est bien passée, « c'est ce qu'on dit briller à son absence maintenant je suis bien convaincu qu'à Mohéli, il y a plusieurs Ben Ymame et que la

réussite des CLAC de l'île repose sur leurs épaules », a déclaré Ben Ymam Bacar. De tels événements qui réunissent la jeunesse sont possibles puisqu'ils sont désormais dotés des kits pédagogiques, éducatifs etc... La question est de savoir s'il y a assez de personnel pour la réalisation de ces activités.

Riwad

16ÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

« Paix avec la nature », tel est le thème de la Conférence

La 16e Conférence des parties (COP 16) à la convention sur la diversité biologique (CDB), qui a été officiellement ouverte le dimanche 20 octobre à Cali en Colombie, par le président Gustavo Petro. Il est temps de repenser notre relation avec la nature, d'imaginer un modèle économique qui ne soit pas basé sur l'inégalité, l'extraction et la surexploitation.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le président a dénoncé l'accumulation de capital et de richesses par 1% de la population mondiale, la violence et les guerres, les économies à forte consommation de combustibles fossiles et les technologies énergétivores comme l'intelligence artificielle, qui menacent l'équilibre nécessaire à l'existence. Il a appelé à une « révolution mondiale » pour l'humanité et la vie. Les

voies vers cette révolution passent par la décarbonisation, des arrangements économiques et financiers différents et la réduction de la dette inéquitable par le biais de « la dette pour l'action climatique », a-t-il déclaré.

Dans un message vidéo, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a souligné que la destruction de la nature accroît les conflits et les inégalités sociales, et

conduit au changement climatique et à la perte du patrimoine culturel. Soulignant la promesse du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF) de réinitialiser la relation entre la nature et les humains, il a exhorté les délégués à rendre opérationnel le mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation des informations de séquençage numérique des ressources génétiques et à mobi-

liser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du GBF.

Huang Runqiu, président de la COP 15 et ministre chinois de l'Écologie et de l'Environnement, a souligné que le thème de la COP 16, « la paix avec la nature », s'alignait sur celui de la COP 15, « la civilisation écologique ». Soulignant le lancement du Fonds pour la biodiversité de Kunming, il a invité les délégués de la COP 16 à travailler ensemble pour promouvoir un GBF efficace, inclusif et durable. « La voie à suivre ne passe pas par la guerre, mais par la collaboration avec les autres », a souligné pour sa part, Susana Muhammad, ministre colombienne de l'environnement et du développement durable. Pour parvenir à la paix avec la nature, il faut plus que des mécanismes de mise en œuvre, a-telle déclaré. Il faut un changement

conceptuel vers un modèle de développement qui ne considère pas la nature comme une ressource, mais comme la fibre de la vie.

Après la cérémonie de dimanche, l'ouverture et les déclarations régionales ont marqué le début des travaux officiels de la Conférence, notamment la 16e réunion de la Conférence des Parties (COP 16) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la 11e réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CP MOP 11) et la cinquième réunion des Parties au Protocole de Nagoya (NP MOP 5) sur l'accès et le partage des avantages (APA). La conférence est prévue pour durer jusqu'au 1er novembre 2024. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Mmagaza



Intervention du président colombien.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAF :

Plaidoyer pour plus de sponsors au profit du football féminin

C'est en tout cas le vœu de la cinquième vice-présidente de la Confédération Africaine de Football, Kanizat Ibrahim lors de la conférence de presse qui a suivi l'assemblée générale de la CAF à Addis-Abeba le 22 octobre dernier. Chargée du football féminin au sein du comité exécutif de la CAF, la comorienne est au cœur du projet de développement prôné par Motsepe.

Lors de son intervention, la vice-présidente de la CAF, Kanizat Ibrahim, a mis en avant la compétition la CAN féminine mais, elle a aussi appelé les personnes de bonne volonté à appuyer les efforts de la CAF pour pérenniser les actions entreprises depuis quatre ans. « Aujourd'hui, j'aimerais encourager les personnes de bonne volonté à soutenir le développement du football féminin en Afrique, notamment les sponsors. Les résultats sont-là, il suffit de voir la dernière coupe du monde, comment l'Afrique a brillé » avec l'arrivée de Patrice Motsepe à la tête de la CAF.

Très en retard par rapport à son homologue masculin, le football féminin africain est en train de pren-

dre une autre tournure avec la multiplication des compétitions. « Nous avons mis en place la Women champions league, qui permet aux filles d'exprimer leur talents » mais, surtout avec les moyens consentis par la CAF directement ou à travers la fondation Motsepe, qui n'a pas hésité à mettre la main à la poche, dix millions de dollars pour le football scolaire, et dont les jeunes filles vont particulièrement bénéficier. « Avant tout, il y'a le football scolaire, qui permet à chaque petite fille de rêver, de pouvoir toucher le bal-

lon, pouvoir s'exprimer, et rêver qu'un jour elle puisse devenir une footballeuse professionnelle ».

Présidente du comité de normalisation de la FFC, pendant presque deux ans, elle sait de quoi elle parle, étant à l'origine de nombreux projets en faveur du football féminin, en particulier le championnat des Comores. Si la responsable du football féminin du continent reconnaît des progrès, elle sait aussi que le chemin est encore long pour atteindre le niveau de développement du football masculin. « Nous avons

plus de difficultés aujourd'hui que les hommes mais, nous avons la chance d'avoir un président, qui nous soutient pour faire en sorte, que le football féminin progresse ».

En bonne manager, elle sait que le développement du football ne peut se faire seulement avec les joueuses sur le terrain. Ça passe aussi par un plan de formation de l'ensemble de l'écosystème qui entoure le football féminin. « Nous avons mis en place un plan formation, en mettant l'accent sur les arbitres. C'est important d'avoir le maximum de femmes qui soient formées au niveau des staffs, pour

encadrer les joueuses », a-t-elle plaidé. La vice-présidente s'est aussi réjouie de la diversification et de l'élargissement du football féminin. « Le football féminin aujourd'hui s'élargit, on parle de futsal, la aussi nous avons beaucoup d'opportunités ». Et d'ajouter en guise de conclusion sur les progrès : « aujourd'hui, nous voyons le football féminin d'une façon positive. C'est un travail qui a été fait au niveau de la CAF mais, il faut le dire, sans les moyens qui ont été mis, on n'aurait pas pu arriver ».

Imtiyaz



Kanizat Ibrahim, V-P CAF.

20 Rabiou Thani 1446

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Octobre 2024

Lever du soleil:

05h 39mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 37mn

Dhouhr : 11h 06mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres



“ SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) COMPTABLE POUR LE PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE EN UNION DES COMORES”
Référence : 2024-008-COMPT-UGP-PRPKR-INDV

1. CONTEXTE

Le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR) est une initiative du Gouvernement des Comores avec le financement de la Banque Mondiale visant à soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone, et d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques.

Les principales composantes du Projet, qui correspondent à un investissement de 45 millions de dollars sont les suivantes :

Composante 1 : Relèvement et Résilience du secteur du logement/habitat

Composante 2 : Résilience des zones côtières et réhabilitation des infrastructures

Composante 3 : Gestion intégrée des risques de catastrophes et sous-composante d'intervention d'urgence (CERC).

Composante 4 : Gestion, suivi évaluation du Projet

Les investissements et activités proposés cibleront les populations vulnérables des zones touchées par le cyclone. Au total, le projet ciblera environ 243 000 bénéficiaires directs et environ 300 000 bénéficiaires indirects

Ainsi, dans le cadre de l'exécution de ce Projet, et selon les directives de la Banque mondiale, Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme chargé des Affaires Foncières et Transports Terrestres (MATUAFTT), entend engager un(e) Responsable en Passation des Marchés de ce Projet.

2. Position

Intitule de la fonction	COMPTABLE (CPT)
Durée du poste	Période probatoire de 6 mois, contrat de 1 an renouvelable après évaluation satisfaisante
Supérieur hiérarchique	RAF et COR
Modalité	Temps-plein
Lieu d'affectation	Moroni

3. Profil et qualification du consultant

a. Compétence technique :

* **Niveau d'étude** : Le Comptable du PRPKR doit Avoir au moins un-BAC+3 options comptabilité gestion ou finance comptabilité ou équivalent.

* **Expérience professionnelle** : Avoir moins trois (03) ans d'expériences professionnelles.

* **Aptitude** : Bonne maîtrise des logiciels informatiques de bureautique et de traitement Comptable.

b. Personnalité

* Grande intégrité, bon sens relationnel, rigueur et méthode, sens aigu de l'organisation.

4. Durée du poste:

Période probatoire de 6 mois, contrat d'une année renouvelable après évaluation satisfaisante

5. Constitution du dossier

- une letter de motivation adressée à dame la coordonnatrice du Projet PRPKR;
- un curriculum vitae à mise à jour ;
- Des copies certifiées conforme à l'origine des diplômes , certificate et tout autre documents attestant l'expérience professionnelle;
- Une letter d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction
- Une copie de la CNI ou passeport;
- Bien plus le candidat doit avoir un casier judiciaire vierge.

6. Depot de la manifestation d'un intérêt

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en présentiel du **Lundi au Vendredi de 08 heures 30 à 15 heures 30** à l'Adresse : Moroni Rue de la Corniche Tel : 733 22 73 BP : 12 Moroni Comores avec la mention « **Candidature au poste d'un (e) comptable pour le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience en Union des Comores** » à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **01/11/2024 à 10h00 à l'heure locale.**



UNION DES COMORES Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores recrute pour le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures, **un consultant junior énergétique.**

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com Cc : djaanfarae@yahoo.fr ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://sonelec-comores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 08 octobre 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 24 octobre 2024 à 14h30 heure locale de Moroni

1. PROFIL REQUIS

Le consultant junior devra remplir les critères suivants :

- Conditions minimales à remplir

Le ou la candidat(e) recherché(e) doit être titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC + 4) en électrotechnique, Ingénierie électrique, Ingénierie de conception électrique, développement des énergies renouvelables ou équivalent. Il doit jouir d'une expérience (minimum 1 an) dans le domaine de l'énergie.

Il ou elle devra, en particulier, avoir :

- Des connaissances dans les énergies renouvelables est un atout ;
- Des connaissances de la politique nationale de l'énergie ;
- Des connaissances des partenaires intervenant en Union des Comores dans le secteur de l'énergie ;
- Une excellente capacité de communication et de rédaction en français.
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et plus particulièrement des logiciels usuels (Excel, Word et PowerPoint) ;
- Une aptitude de travailler en équipe ;
- La capacité de travailler sous pression ;
- Être libre de tout engagement ;
- Ne pas avoir un handicap pouvant l'empêcher de voyager en cas de besoin ;

Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

2. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Le contrat du consultant junior énergétique sera d'une durée d'une année, renouvelable deux fois, en fonction de la disponibilité des ressources et des conclusions de l'évaluation de ses compétences et de ses résultats.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- Une lettre de motivation adressée au coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores ;
- Un curriculum-vitae actualisé ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CIN ou Passeport.

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés au **Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet PAESC, Route de Salimani – Sahara – Moroni.**

4. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le consultant junior énergétique sera une personne physique et individuelle payé par l'Unité de Coordination du Projet et sera affecté à la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME)
- C'est un poste individuel à temps plein ;

Le consultant est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMANE